



Bulletin Officiel

N° 4935 Mercredi 09 Septembre 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT - OPR - 2-4

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE OFFICEPLAST 5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING 6

AVIS CU CME

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE

D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE TELNET

HOLDING 7

AVIS DE SOCIETES

PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TELNET HOLDING 8-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2015-2 » 10-13

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné HL 2015-1 » 14-20

COURBE DES TAUX

21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22-23

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2015

- POULINA GROUP HOLDING - PGH -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30/06/2015

- POULINA GROUP HOLDING - PGH -

ANNEXE VI

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

- DE FIDELIUM ESSOR

COMMUNIQUE DU CMF

REPUBLIQUE TUNISIENNE

جمهورية التونسية



CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

هيئة السوق المالية

FINANCIAL MARKET COUNCIL

قرار هيئة السوق المالية عدد 38 المؤرخ في 20 أوت 2015
في إلزام بالقيام بعرض عمومي للسحب بهدف اقتناء أسهم في رأس مال شركة
"سيفاكس أرلاينز"

إن رئيس هيئة السوق المالية،

بعد الإطلاع على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق
بإعادة تنظيم السوق المالية وخاصة الفصول 3 و 21 و 21 مكرر و 23 و 24 و 30 و 52
منه،

وعلى مجلة الشركات التجارية وخاصة الفصلين 275 و 388 منها،

وعلى الترتيب العام ليورصة الأوراق المالية بتونس وخاصة الفصل 175 منه،

وعلى ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة وخاصة الفصول 4 و 5 و 42
و 44 مكرر و 86 منه،

وعلى تقرير ختم البحث المعد من قبل مصالح هيئة السوق المالية بتاريخ
9 جويلية 2015، والمتعلق بشركة 'سيفاكس أرلاينز' SYPTIAX Airlines، والذي تبين
من خلاله أن الشركة لم تحترم واجبات الاعلام المحمولة عليها إذ قامت خاصة بنشر
معلومات مالية بعنوان سنة 2013 للعموم لا تعكس الوضعية الحقيقية للشركة، حيث أن
القوائم المالية لسنة 2013 المنشورة للعموم كانت غير صادقة ومضللة تضمنت أرقاما
مغلوبة حول رقم المعاملات والأعباء والديون والاموال الذاتية، إلى جانب عدم احترام
الشركة لالتزاماتها تجاه المساهمين والواردة صلب نشرة الاصدار والاراج المؤشر عليها
من قبل هيئة السوق المالية في 17 أفريل 2013 تحت عدد 0823-13.

وعلى مכתوب مراقبي حسابات الشركة الوارد على هيئة السوق المالية بتاريخ
31 جويلية 2015 والذي جاء فيه خاصة تدهور الوضعية المالية للشركة ومواجهتها لعدة
مخاطر ذات علاقة بقرنتها على مواصلة نشاطها والوفاء بتعهداتها مما يستوجب حسب
مراقبي الحسابات رفع تقرير إلى لجنة متابعة المؤسسات الاقتصادية.

وحيث أن الشركة لم تقم بنشر قوائمها المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 ولم تعقد جلستها العامة العادية في الأجل القانوني كما أنها لم تنشر مؤشراتها للثلاثية الرابعة لسنة 2014 والثلاثيتين الأولى والثانية لسنة 2015، مما يقوم حجة على عدم وقاء الشركة المعنية بالالتزامات المحمولة عليها قانوناً بموجب القوانين والتراتيب المنظمة لشركات المساهمة العامة وبعدّ مساساً يميذاً الشفافية وبيداً المساواة بين المدخزين في الحصول على المعلومات مع ما لذلك من تأثير سلبي على مصالح المدخزين في رأس مال الشركة،

وحيث نظراً لما آلت إليه التوضعية المالية للشركة والمخاطر المرتبطة باستمرار اية نشاطها وما لكل ذلك من انعكاسات محتملة على الشركة طبقاً لمقتضيات القانون عدد 34 لسنة 1995 المؤرخ في 17 أبريل 1995 المتعلق بإنقلا المؤسسات التي تمر بصعوبات اقتصادية كما تم تنقيحه بالنصوص اللاحقة،

وحيث يتبين من خلال توزيع رأس مال شركة سيفاكس آرلاينز" إلى حد هذا التاريخ أن السيد محمد الفريخة هو الحائز بصفة مباشرة وغير مباشرة على الأغلبية في رأس مال الشركة المذكورة، مما حتم استدعائه لتدارس إمكانية قيامه بعرض عمومي للسحب طبقاً لأحكام الفصل 175 من الترتيب العام ليورصة الأوراق المالية بتونس،

وحيث حضر المعني بالأمر بتاريخ 17 أوت 2015 ووافق على القيام بعرض عمومي للسحب بهدف إقتناء الأسهم التي تم اكتتابها في إطار عملية الترفيع في رأس مال شركة "سيفاكس آرلاينز" وإدراجها بالسوق البديلة لليورصة موضوع نشرة الإصدار والاندراج المؤشر عليها من قبل هيئة السوق المالية في 17 أبريل 2013، والتي ليست بحوزته وعددها 2.402.671 سهماً بسعر 3,900 دينار للسهم الواحد، وهو آخر سعر إقتان قبل تعليق تداول الأسهم ابتداء من 18 نوفمبر 2014،

وبعد الاطلاع على المكتوب الصادر عن المعني بالأمر الوارد على هيئة السوق المالية بتاريخ 20 أوت 2015 والمتضمن تجديد التزامه بالقيام بالعرض العمومي للسحب مقابل توفر جملة من الشروط التي عددها لوفاء بالتزامه المذكور،

وترتيباً على كل ما سبق وحماية لحقوق ومصالح بقية حاملي أوراق المساهمة في رأس مال شركة سيفاكس آرلاينز"، طبقاً لما تتمتع به هيئة السوق المالية من صلاحيات في هذا المجال،

وبعد تداول مجلس هيئة السوق المالية في خصوص الملف في جلسته بتاريخ 21 جويلية 2015 و موافقته على دعوة المعني بالأمر للقيام بعرض عمومي،

قـرر ما يلي :

الفصل الأول : يلزم السيد محمد القريخة، بوصفه المالك للأغلبية في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز"، بالقيام بعرض عمومي للسحب بهدف اقتناء الأسهم التي تم اكتتابها في إطار عملية الترفيع في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز" عن طريق المساهمة العامة وإدراجها بالسوق البديلة للبورصة موضوع نشرة الإصدار والإدراج المؤشر عليها من قبل هيئة السوق المالية في 17 أفريل 2013 والتي ليست بحوزة المعني بالأمر.

الفصل الثاني : يتم إنجاز العرض العمومي للسحب المشار إليه حسب الشروط التالية:

- سعر العرض: 3,900 دينار للنسهم الواحد

- عدد الأسهم المعنية بالعرض : 2.402.671 سهما

- مدة العرض العمومي للسحب: من 21 سبتمبر 2015 إلى 30 أكتوبر 2015 بدخول الغاية.

الفصل الثالث : في نهاية العرض ومهما كانت نتيجته يقع التصريح بشطب مجموع أوراق المساهمة في رأس مال شركة "سيفاكس أرلاينز" من الإدراج بالسوق البديلة للبورصة.

الفصل الرابع: ينشر هذا القرار بالشرعية الرسمية لهيئة السوق المالية و يبلغ إلى المعني بالأمر.


رئيس هيئة السوق المالية

الإمضاء: صالح الصايل

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE OFFICEPLAST

1- A partir du **vendredi 04 septembre 2015**, les **4 000 000** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société OfficePlast, ainsi que les **2 242 160** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **6 242 160** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **2,230 dinars** par action.

Le titre OfficePlast sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007700016
- Mnémonique : PLAST
- Libellé : OfficePlast
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société OfficePlast sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité totale Attribué
AFC	5	285 000	9 405
AMEN INVEST	191	69 423	2 232
ATTIJARI INTERMEDIATION	4	19 950	659
AXIS BOURSE	50	1 107 626	36 558
BEST INVEST	29	398 000	13 134
BH INVEST	8	13 085	433
BIAT CAPITAL	28	552 350	18 229
BNA CAPITAUX	325	5 965 660	196 876
COFIB CAP	171	763 040	25 176
CGF	69	421 820	13 911
CGI	102	200 640	6 629
FINACORP	73	1 995 000	65 835
MAC SA	317	3 874 218	127 857
MAXULA BOURSE	397	3 253 048	107 392
MCP	74	43 416	1 425
SBT	1	200	6
SCIF	47	230 450	7 614
STB FINANCE	115	558 670	18 423
TSI	250	561 780	18 528
TUNISIE VALEURS	61	276 877	9 130
UFI	32	65 600	2 168
Total	2 349	20 655 853	681 620

Par ailleurs, MAXULA BOURSE informe que les **1 560 540** actions offertes dans le cadre d'un **Placement Global**, ont été placées en totalité auprès de **10 investisseurs institutionnels**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendront le Mercredi 16 Septembre 2015 à 15 Heures et 16 Heures, respectivement, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Démission d'administrateurs ;
2. Nomination d'administrateurs ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DU CMF

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPÔT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE TELNET HOLDING

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Telnet Holding et du public que :

- le Consortium Tuniso Koweïtien de Développement -CTKD- a porté sa participation dans le capital de la société Telnet Holding à 27,67% et ce, suite à l'acquisition en date du 12 août 2015, d'une part de 22,32% des droits de vote de ladite société, revenant à Mr Mohamed Frikha (principal fondateur de Telnet Holding),
- à l'issue de cette opération, Mr Mohamed Frikha détient désormais de concert avec les autres fondateurs de la société (Messieurs Brahim Khouaja, Fayçal Gargouri, Moncef Marrakchi et Lotfi Zghal) une part de 22,95% du capital de la société Telnet Holding;
- un pacte d'actionnaires a été conclu entre Mr Mohamed Frikha et le CTKD en date du 8 juillet 2015;
- une demande de la part de Mr Mohamed Frikha et du CTKD, qui venant à détenir de concert 50,62% dans le capital de la société Telnet Holding dépassant ainsi la part légale de 40% des droits de vote, sollicitent une dispense de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société Telnet Holding sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Vu la demande de dispense susmentionnée ;

-Considérant que le pacte d'actionnaires susvisé conclu entre Mr Mohamed Frikha et le CTKD :

- définit les conditions de leur collaboration, notamment en matière de leur participation commune au capital de la société Telnet Holding, de sa gestion et de leurs relations futures en son sein;
- considère le CTKD comme partenaire financier, et le pacte conclu comme action de concert entre les parties au sens des dispositions de l'article 10 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Et considérant que l'opération d'acquisition par le CTKD d'une part du capital de la société Telnet Holding revenant à Mr Mohamed Frikha, n'a pas d'incidence sur le contrôle de la société, dans la mesure où le pacte d'actionnaires conclu avec le partenaire financier permet à Mr Mohamed Frikha de maintenir le contrôle de la société aussi bien sur le plan économique que financier;

Par décision, n° 39 datée du 21 août 2015, a décidé de dispenser les fondateurs de la société Telnet Holding et le CTKD, détenant de concert 50,62% du capital de ladite société à l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société, sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé, sachant que tout dépassement ultérieur par les parties contractantes, d'une manière individuelle, du seuil de 40% des droits de vote de la société en question, entraînerait leur soumission aux dispositions des articles 6, 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TELNET HOLDING**

1. LES PARTIES AU PACTE

▮ Pour les personnes physiques :

- Nom et prénom : **Mohamed FRIKHA**
- Adresse : **Telnet Technocentre, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac 1053 Tunis.**
- Numéro de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce d'identité si la partie concernée est de nationalité étrangère : **CIN n° 01273527**

▮ Pour les personnes morales :

- Dénomination sociale : le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement, le **CTKD**
- Forme juridique : **SA**
- Adresse du siège social : **Les Berges du Lac II, Zone 5, Lotissement Al Nakhil, Cite les Pins Lot n° 3/5/3 HSC, 1053 Tunis**
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : **B158941996**

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **TELNET HOLDING**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **11 028 000 actions**

**3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS
ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.**

- Pacte conclu et signé le 08 juillet 2015
- Le pacte entrera en vigueur à la date d'exécution à la bourse des valeurs mobilières de Tunis de l'acquisition par le CTKD de 22,32% du capital de la société Telnet Holding, soit le 12 août 2015, et demeurera en vigueur entre les parties tant que l'investisseur détiendra une participation supérieure à 5,35% de la société.

- Suite -

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

Avant la réalisation de l'opération les pourcentages du capital et des droits de vote étaient les suivants :

- Mohamed Frikha : 34,66%
- Le CTKD : 5,35%

A la réalisation de l'opération, le 12 août 2015, les pourcentages du capital et des droits de vote sont les suivants :

- Mohamed Frikha : 12,34%
- Le CTKD : 27,67%

5. LA TENUE DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Le CTKD a décidé d'augmenter de manière substantielle sa participation dans la société Telnet Holding, de façon à pouvoir consolider son actionnariat, accompagner le développement du groupe Telnet à moyen et long terme et alléger de manière substantielle les engagements financiers de Telnet Holding par rapport à la société Syphax Airlines.

Le pacte prévoit les conditions de collaboration des partenaires dans la gestion de la société, et détaille l'implication du CTKD dans les décisions importantes de gestion, dont notamment l'adoption du business plan et du budget, les projets d'acquisition et de cession, et les opérations avec les parties liées.

Afin de consolider la bonne gouvernance de la société, le pacte prévoit également que le CTKD participe à la nomination d'administrateurs indépendants, à la composition du comité d'audit et au choix du commissaire aux comptes. Le CTKD est également membre du comité de nomination et de rémunération.

Enfin, le pacte prévoit les modalités de sortie du CTKD, et ce après une période minimale de 3 ans.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7. SIGNATAIRE(S)

M. Mohamed Frikha

Le Consortium Tuniso Koweïtien de Développement (CTKD)

Directeur Général Adjoint chargé des Affaires Financières et Administratives

M Hamdi Barka

Le 12 août 2015

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur, arrêtés au 30 juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2015-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **15 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (**100.000.000 DT**) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2015, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **10 août 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (**15**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (**25**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **8 septembre 2015** et clôturées au plus tard le **30 octobre 2015**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 octobre 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7 décembre 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **8 septembre 2015** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2015, des mises en force qui s'élèvent à 210 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 55 MDT par deux emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 25 millions de dinars, objet de la présente note d'opération et correspondant à la deuxième tranche), 155 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2015-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créances.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 octobre 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 octobre 2015**, date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 octobre 2020**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30 octobre 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2015 (à titre indicatif) qui est égale à 4,855%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,855%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations « CIL 2015-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Rating en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **12 août 2015**.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe à fin juillet 2015, 9 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 16 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2015/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligatoire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligatoire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 24/08/2015 sous le numéro 15-0913, du document de référence « CIL 2015 » enregistré par le CMF en date du 20/07/2015 sous le n°15-006, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015..

La présente note d'opération et le document de référence «CIL 2015» sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2015 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2015, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2015 .

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Emprunt subordonné HL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Hannibal Lease réunie le 27/05/2015 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120.000.000 DT) au cours de 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/07/2015 a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » et a décidé de fixer le montant, les modalités et les conditions dudit emprunt comme suit :

- | | |
|--|--|
| a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné | : 25 000 000 dinars ; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par Obligation ; |
| c. Forme d'Obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,72% et/ou TMM+2,4% brut par an au choix du souscripteur,
Catégorie B : 7,92% brut par an ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

Le Conseil d'Administration autorise la Direction Générale de Hannibal Lease d'effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités de l'Emprunt Obligataire Subordonné HL 2015-1 en fonction des conditions du marché si cela s'avère nécessaire.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-1 » est d'un montant de 25 000 000 DT, divisé en 250 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **15/09/2015** et clôturées sans préavis et au plus tard le **25/11/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 250 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/11/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/12/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **15/09/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt subordonné HL 2015-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/11/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **25/11/2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,4% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,72% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,92% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **25 novembre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **25/11/2020** pour la catégorie A et le **25/11/2022** pour la catégorie B.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/11/2020** pour la catégorie A et le **25/11/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 novembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/11/2016** pour la catégorie A et le **25/11/2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,72% l'an pour la catégorie A et 7,92% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8550%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,2550%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,4%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de 7 ans avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et de 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,728** années pour la catégorie A et **4,264** années pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **31 août 2015** sous le numéro **15/007**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, Tunis.

Notation de la société: Le 30 janvier 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme de BB- (tun) à BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 11/08/2015.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Il existe à fin Juillet 2015, sept emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2015-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-914, du document de référence « Hannibal Lease 2015 » enregistré auprès du CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-007,

des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2015 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2015 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au 3ème trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2015.

La note d'opération et le document de référence « HL 2015 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2015 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2015 et le 20 octobre 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 SEPTEMBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,832%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,843%	1 000,041
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,856%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,879%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,903%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		4,932%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		4,950%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,970%	1 001,039
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		4,973%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		4,997%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,050%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016		5,074%	
TN0008003147	BTC 52 SEMAINES 06/09/2016	5,121%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,191%	946,315
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,314%	998,969
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,736%	1 016,971
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,111%		982,346
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,221%	980,113
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,245%	821,042
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,283%	975,628
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,421%	965,025
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,521%	956,713
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,558%		965,078
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,582%	1 016,231
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,587%	946,366
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,617%		960,048

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	156,668		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	105,593		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,859		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,575		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,428		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,327		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,010		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	150,615		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	553,912		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	122,147		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,580		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	130,295		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	117,780		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,189		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	140,806		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	92,553		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	100,506		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	120,068		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,804		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	81,272		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	104,507		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	93,401		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 483,417		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 418,999		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,777		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	108,592		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,859		
28	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	141,770		
29	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,904		
30	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 248,815		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 101,290		
32	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,352		
33	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,064		
34	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,102		
35	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,031		
36	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,033		
37	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,035		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
38	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,237
39	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,701
40	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	104,589
41	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,209
42	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	102,734
43	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,113
44	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	103,121
45	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,543
46	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,020
47	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,944
48	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,049
49	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,376
50	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,352
51	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,234
52	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,451
53	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,454
54	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,637
55	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	101,479
56	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,707
57	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,878
58	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,457
59	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,197
60	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,907
61	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,354
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
62	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,443
63	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,285
64	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	102,553
65	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,923
66	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,029

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,409	100,483
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	61,572	61,729
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	145,342	144,954
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 485,722	1 483,817
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	110,631	110,682
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	107,878	107,891
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	88,559	88,960
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,943	16,970
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	268,888	268,903
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	30,112	29,950
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 327,055	2 317,528
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	69,496	69,338
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	54,031	53,964
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	93,206	93,081
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	98,762	98,529
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	83,797	83,465
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,223	11,233
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,285	12,305
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,454	15,488
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,821	14,840
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,888	12,855
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,544	11,487
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,505	10,466
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,589	10,587
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	133,899	134,602
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,597	130,088
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	9,417	9,356
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	97,389	96,813
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	19,615	19,529
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	80,868	80,749
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	84,530	84,306
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,206	95,204
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	89,896	89,458
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	107,726	108,304
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	102,362	101,349
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	137,159	134,488
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,526	9,217
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	113,252	110,366
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,132	116,205
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	104,530	104,074
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	102,026	101,050
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,141	185,199
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,687	171,428
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,198	148,082
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 256,008	13 173,093
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,980	18,651
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,503	136,790
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	102,694	99,966
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	113,842	113,013
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 514,220	8 440,122
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,680	8,585
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,879	97,518
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1012,758	1002,839
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,564	103,955
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,688	8,649
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,746	97,151

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La Société Poulina Group Holding « PGH », publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Salah MEZIOU et Mr Mohamed FESSI.

 مجموعة بولينا القابضة POULINA GROUP HOLDING s.a	Bilan Individuel Intermédiaire au 30 Juin 2015 <i>(Exprimé en Dinar Tunisien)</i>
--	---

ACTIFS	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		4 831	4 831	4 831
Moins amortissements		-4 831	-4 831	-4 831
	1	0	0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		13 584 304	8 501 197	8 621 534
Moins amortissements		-3 494 992	-3 026 280	-3 321 835
	1	10 089 312	5 474 916	5 299 699
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation		339 778 237	320 732 449	327 158 291
Prêts		0	314 525	0
	2	339 778 237	321 046 974	327 158 291
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		349 867 549	326 521 891	332 457 990
ACTIFS COURANTS				
Clients et comptes rattachés	3	2 938 109	2 509 725	2 430 233
Autres actifs courants	4	55 733 685	54 734 537	2 813 101
Placements et autres actifs financiers	5	1 413	30 021	401 372
Liquidités et équivalents de liquidités	6	41 761	281 339	339 270
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		58 714 968	57 555 621	5 983 975
TOTAL DES ACTIFS		408 582 517	384 077 512	338 441 965

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		180 003 600	180 003 600	180 003 600
Réserves		14 925 814	12 223 856	12 223 856
Autres capitaux propres		92 428 860	80 692 860	80 692 860
Résultats reportés		408	983	983
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		287 358 682	272 921 299	272 921 299
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>55 314 822</i>	<i>51 263 667</i>	<i>54 038 175</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	342 673 504	324 184 966	326 959 474
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	8	10 854 143	8 090 718	6 545 810
Total des passifs non courants		10 854 143	8 090 718	6 545 810
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	9	514 376	723 196	1 143 881
Autres passifs courants	10	33 564 107	40 017 375	1 356 709
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	20 976 389	11 061 257	2 436 091
Total des passifs courants		55 054 871	51 801 829	4 936 681
TOTAL DES PASSIFS		65 909 014	59 892 546	11 482 491
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		408 582 517	384 077 512	338 441 965

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

Etat de résultat individuel Intermédiaire au 30 Juin 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2015	30/06/2014 (Pro-forma)	30/06/2014	31/12/2014 (Pro-forma)	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Revenus		58 612 131	55 082 313	57 413 241	59 644 286	64 290 576
Autres produits d'exploitation		0	0	0	1 000	1 000
Total des produits d'exploitation	12	58 612 131	55 082 313	57 413 241	59 645 286	64 291 576
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	13	-1 477 532	-1 711 148	-2 749 196	-3 639 939	-5 711 063
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	-186 316	-304 797	-489 699	-618 446	-970 341
Autres charges d'exploitation	15	-1 145 074	-1 472 027	-2 365 016	-3 158 382	-4 955 500
Total des charges d'exploitation		-2 808 922	-3 487 972	-5 603 910	-7 416 767	-11 636 904
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 803 210	51 594 341	51 809 331	52 228 519	52 654 672
Charges financières	16	-555 435	-338 778	-546 819	1 814 482	1 404 402
Produits des placements		0	698	698	1 893	1 893
Autres gains ordinaires	17	101 813	37 917	31 917	50 214	50 214
Autres pertes ordinaires	18	-28 476	-11 454	-18 402	-28 249	-44 232
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		55 321 112	51 276 724	51 276 724	54 066 859	54 066 859
Impôt sur les sociétés		-6 291	-13 057	-13 057	-28 683	-28 683
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		55 314 822	51 263 667	51 263 667	54 038 175	54 038 175
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		55 314 822	51 263 667	51 263 667	54 038 175	54 038 175

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

Désignation	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net de l'exercice		55 314 822	51 263 667	54 038 175
Ajustements pour :				
* Dotations aux amortissements et aux provisions	14	186 316	489 699	970 341
* Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	18	27 135	18 402	44 323
* Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	17	-99 835	-31 917	-49 145
* Plus-values sur cessions d'immobilisations financières		0	-160	-2 970 001
* Moins-values sur cessions d'immobilisations financières		0	0	21 137
* Plus ou Moins-values latentes sur placements		0	89	0
* Variation du BFR		-21 857 524	-51 704 949	-141 999
* Charges d'intérêts		0	550 605	0
* Transfert de charges communes		352 991	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		33 923 905	585 436	51 912 831
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1-2	-226 767	-316 039	-706 341
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1-2	149 153	62 222	138 185
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières	2	-12 664 535	-3 188 619	-22 923 705
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	2	0	8 160	14 551 986
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-12 742 149	-5 434 276	-8 939 875
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Distribution de dividendes		-39 600 792	0	-37 800 756
Variation trésorerie provenant des emprunts	11	-330 985	29 398	-1 654 441
Variation de trésorerie provenant des placements de billets de trésorerie	11 & 5	13 550 000	4 650 000	-4 450 000
Variation de trésorerie provenant placement courants		-41	0	27 851
Variation de trésorerie provenant des prêts	2	44 589	644	29 152
Charges d'intérêts		0	-550 605	0
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-26 337 230	-26 337 230	-43 848 194
Variation de la trésorerie				
Trésorerie au début de l'exercice	6	-195 078	680 160	680 160
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	6	-5 350 552	-39 243	-195 078

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

POULINA GROUP HOLDING S.A.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'engineering financier, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : Secteur du Tourisme).

Une première augmentation du capital de PGH est réalisée au cours du troisième trimestre 2008 par appel public à l'épargne et souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une deuxième augmentation du capital de PGH est réalisée au cours du premier semestre 2011 par incorporation d'une partie de la prime d'émission d'un montant de 13 333 600 Dinars en créant 13 333 600 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominal d'un (1) dinar.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de privés tunisiens en 1967, a démarré avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché tunisien au niveau de plusieurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION :

1- Référentiel comptable :

Les états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Conventions comptables et Hypothèses sous-jacentes :

Les états financiers individuels de la société sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- *Hypothèse de continuité d'exploitation ;*
- *Hypothèse de comptabilité d'engagement ;*
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

2- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société POULINA GROUP HOLDING pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

a. *Exercice comptable :*

La société POULINA GROUP HOLDING arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année.

Les présents états financiers individuels intermédiaires sont arrêtés au 30 Juin 2015.

b. *Immobilisations corporelles et contrats de leasing :*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition Hors TVA déductible et amorties au taux linéaire suivants :

Immobilisations	Taux
<i>Constructions</i>	5%
<i>Matériel de transport</i>	20%
<i>Equipements de bureaux</i>	10%
<i>Matériel Informatique</i>	15%

Le traitement comptable du matériel financé par des crédits leasing est effectué selon la norme comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location avec l'application des taux d'amortissement ci-dessus indiqués.

3- Revenus et traitement des charges communes imputées aux sociétés du groupe : (changement de méthode)

Jusqu'au 31 décembre 2014, les charges communes aux sociétés du groupe PGH, étaient intégralement facturées par PGH, majorées de la TVA correspondante et réparties au prorata du chiffre d'affaires des filiales. Le montant facturé par PGH était alors porté parmi ses revenus.

A partir du 1^{er} janvier 2015, la société PGH a opéré un changement de méthode de comptabilisation et de présentation pour traduire le nouveau système de facturation adopté. En effet, les charges communes encourues par PGH sont répercutées sur les filiales correspondantes directement par l'émission de notes de débit (y compris leur quote-part dans la TVA déductible correspondante) au prorata de leur chiffre d'affaires. Des copies des factures et autres pièces justificatives correspondant aux charges réparties sont annexées aux notes de débit, le tout conformément à la **Note commune de la DGI n°25/2013**.

Ces notes de débit correspondant à des remboursements de frais sont portées au compte transfert de charges et déduites au niveau de l'état de résultat des rubriques des charges d'exploitation correspondantes, étant précisé que la TVA figurant sur la note de débit est déduite de la TVA récupérable comptabilisée.

De ce fait, les colonnes comparatives de l'état de résultat (30-06-2014 et 31-12-2014) présentées ont été retraitées rétrospectivement en pro-forma pour traduire ce changement et assurer la comparabilité des états financiers.

Il est à préciser que les services relatifs à des interventions spécifiques continuent à faire l'objet d'une facturation spécifique et sont comptabilisés parmi les revenus de PGH.

4- Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

Le renouvellement des billets de trésorerie est considéré comme un décaissement ou un encaissement.

5- Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2015 :

Les états financiers intermédiaires au 30 Juin 2015 sont préparés selon les mêmes règles que celles de clôture de l'exercice au 31 Décembre. Les dividendes acquis à la date du 30 Juin sont constatés en totalité en produits sans tenir compte du prorata.

6- Evénements survenus après la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

III- NOTES EXPLICATIVES :

III-1 ACTIFS :

NOTE 1 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 30 Juin 2015

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS					
	Solde au 31/12/2014	Cessions ou / et Régularisations	Nouvelles acquisitions	Cumul au 30/06/2015	Cumul au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Régul Amt. et cessions	Cumul au 30/06/2015	V.C.N	
									30/06/2015	31/12/2014
<u>Immobilisations Incorporelles</u>										
<i>Logiciels</i>	4 831	0	0	4 831	4 831	0	0	4 831	0	0
<u>Total Des Immobilisations Incorporelles</u>	4 831	0	0	4 831	4 831	0	0	4 831	0	0
<u>Immobilisations Corporelles</u>										
<i>Terrains</i>	1 692 295	0	0	1 692 295	0	0	0	0	1 692 295	1 692 295
<i>Constructions</i>	1 087 601	0	4 711 520	5 799 121	286 935	26 967	0	313 902	5 485 219	800 666
<i>Matériel de Transport</i>	3 867 229	-436 014	519 445	3 950 660	2 190 666	331 178	-316 212	2 205 632	1 745 028	1 676 563
<i>Installations générales ag & amé. Divers</i>	134 290	0	27 790	162 080	43 505	9 023	0	52 528	109 552	90 786
<i>Equipements de bureaux</i>	1 817 088		91 869	1 908 957	789 853	121 445	-1 488	909 810	999 147	1 027 235
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	17 054	0	11 412	28 466	10 874	2 244	0	13 118	15 348	6 180
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	5 975	0	36 748	42 723	0	0	0	0	42 723	5 975
<u>Total Des Immobilisations Corporelles</u>	8 621 533	-436 014	5 398 785	13 584 304	3 321 833	490 857	-317 700	3 494 992	10 089 312	5 299 699
Totaux	8 626 364	-436 014	5 398 785	13 589 134	3 326 664	490 857	-317 700	3 499 822	10 089 312	5 299 699

1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 4 831 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Logiciels</i>	4 831	4 831	0
<i>Total Brut</i>	4 831	4 831	0
<i>Amortissements</i>	-4 831	-4 831	0
<i>Total Net</i>	0	0	0

1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde brut de 13 584 304 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Terrains</i>	1 692 295	1 692 295	0
<i>Constructions</i>	5 799 121	1 087 601	4 711 520
<i>Matériel de transport</i>	3 950 661	3 867 230	83 431
<i>Equipements de bureaux</i>	1 908 956	1 817 088	91 868
<i>Installations générales. ag. Am. Divers</i>	162 081	134 291	27 790
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	28 466	17 054	11 412
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	42 723	5 975	36 748
<i>Total Brut</i>	13 584 304	8 621 534	4 962 770
<i>Amortissements</i>	-3 494 992	-3 321 835	-173 157
<i>Total Net</i>	10 089 312	5 299 699	4 789 613

✓ Les acquisitions du premier semestre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

<i>Constructions</i>	4 711 520
<i>Matériel de transport (i)</i>	519 445
<i>Equipements de bureaux</i>	91 869
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	27 790
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	11 412
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	36 748
Total acquisitions	5 398 785

(i) Dont 460 497 DT financés par leasing.

✓ Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations se détaillent comme suit :

<i>(Exprimé en TND)</i>	
Matériel de transport (<i>Autres que ceux financés par leasing</i>)	58 948
Agencement et aménagements divers	27 790
Equipements de bureaux	91 869
Petit matériel d'exploitation	11 412
Immobilisations corporelles en cours	36 748
Total décaissements sur acquisitions d'immobilisations	226 767

✓ Les cessions de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	Valeurs d'origine	VCN	Prix de cessions	Plus-values	Moins- values
Matériel de transport	436 014	119 802	149 153	99 835	-75 585
Total	436 014	119 802	149 153	99 835	-75 585

NOTE 2 / IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde net débiteur 339 778 237 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Titres de participation</i>	339 536 141	326 871 606	12 664 535
<i>Provisions pour dépréciation</i>	0	0	0
<i>Titres de participation nets</i>	339 536 141	326 871 606	12 664 535
<i>Prêts</i>	242 096	286 685	-44 589
<i>Total</i>	339 778 237	327 158 291	12 619 946

Au 30/06/2015, les titres de participation se détaillent comme suit :

Titres	Au 30/06/2015		Au 31/12/2014		Acquisitions et Cessions au 30/06/2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
POULINA S.A.	636 224	32 418 580	636 224	32 418 580		
ALMES S.A.	1 742 400	11 437 797	1 742 400	11 437 797		
CEDRIA	11 502	1 030 235	11 502	1 030 235		
ENNAJAH	38 953	1 352 448	38 953	1 352 448		
ESSANA OUBAR	14 893	81 765	14 893	81 765		
OASIS	52 668	1 652 905	52 668	1 652 905		
SABA	211 407	2 830 241	211 407	2 830 241		
SELMA	74 384	1 043 658	74 384	1 043 658		
SIDI OTHMAN	12 724	769 449	12 724	769 449		
AGRICOLE DICK	283 707	1 446 816	283 707	1 446 816		
AGRICOLE EL JENENE	100	1 000	100	1 000		
SNA S.A.	2 784 439	22 338 796	2 147 789	15 209 580	7 129 216	
EL MAZRAA	1 069 620	2 611 942	1 069 620	2 611 942		
ZAHRET MORNAG S.A.	73 471	2 803 666	73 471	2 803 666		
AGROBUSINESS	137 994	8 009 486	137 994	8 009 486		
ASTER TRAINING	20 014	200 136	20 014	200 136		
I.T.C S.A.	479	4 583	479	4 583		
G.I.P.A S.A.	129 858	8 785 230	129 858	8 785 230		
MED OIL COMPANY	242 375	2 625 423	242 375	2 625 423		
POULINA TRADING	786	1 057	786	1 057		
ROMULUS VOYAGES	701	40 681	701	40 681		
TRANSPPOOL	7 443	838 384	7 443	838 384		
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	4 799 994	54 884 390	4 799 994	54 884 390		
GAN	292 329	1 604 893	292 329	1 604 893		
M.B.G	58 178	3 596 850	58 178	3 596 850		
P.A.F.	540 940	1 582 260	540 940	1 582 260		
PROMETAL PLUS	20	6 940	20	6 940		
POULINA BATIMENT	32 870	165 894	32 870	165 894		
PPM	982	29 387	982	29 387		
UNIPACK	1 832 671	19 193 379	1 832 671	19 193 379		
LE PASSAGE	5 337	22 406 827	5 337	22 406 827		
TPAP	190 489	652 474	185 489	602 474	50 000	
CARTHAGO	154 168	17 699 440	115 043	12 893 873	4 805 567	
EL MAZRAA MARKET	2 960 708	61 138 065	2 960 708	61 138 065		
ETTAAMIR	914 994	25 563 011	914 994	25 498 259	64 752	
ETTAAMIR NEGOCE	2 000	2 690	2 000	2 690		
TDS	23 995	2 399 500	23 995	2 399 500		
NORDPACK	500	5 000	500	5 000		
BANQUE ZITOUNA	2 000 000	4 000 000	2 000 000	4 000 000		
LARIA INTERNATIONAL	1	100	1	100		

Titres	Au 30/06/2015		Au 31/12/2014		Acquisitions et Cessions au 30/06/2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
MEDFACTOR	9 995	999 500	9 995	999 500		
AGROMED	1 095 267	1 057 347	1 095 267	1 057 347		
CHAHRAZED	1 437	14 370	1 437	14 370		
KISSES	245 000	2 450 000	245 000	2 450 000		
ENNAKL S.A.	652 947	8 332 560	652 947	8 332 560		
TECHNOFLEX	5 000	50 000	5 000	50 000		
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A.	43 649	5 139 150	37 649	4 539 150	600 000	
LINPACK	15 000	150 000	15 000	150 000		
CM LASER	1 000	15 000	1 000	15 000		
BITUMEX	1 325	132 500	1 325	132 500		
CLOUD TEMPLE TUNISIA SA	122 496	1 224 960	122 496	1 224 960		
TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	247 500	2 685 375	247 500	2 685 375		
STE TAZOGRANE	1 500	15 000	1 500	15 000		
Africa Intersec	1 500	15 000	0	0	15 000	
Total		339 536 141		326 871 606	12 664 535	0

- ✓ Les mouvements sur titres de participation au cours du premier semestre 2015 se détaillent comme suit :

Acquisitions au 30-06-2015			
Titre	Nature de l'acte	Nombre de Titres	Valeurs d'acquisition
CARTHAGO	Acquisition	39 125	4 805 567
SNA	Acquisition	556 650	6 329 216
ETTAAMIR	Clause de révision de prix	0	64 752
Total Acquisitions			11 199 535

Souscriptions au 30-06-2015			
Titre	Nature de l'acte	Nombre de Titres	Valeurs de Souscription
SNA	Souscription	80 000	800 000
BBM	Souscription	6 000	600 000
T'PAP	Souscription	5 000	50 000
Africa Intersec	Souscription	1 500	15 000
Total Souscriptions			1 465 000
Total des mouvements			12 664 535

NOTE 3 / CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 30/06/2015, ce poste présente un solde débiteur de 2 938 109 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Clients (i)</i>	2 863 154	2 360 981	502 173
<i>Clients, effets à recevoir</i>	74 955	69 251	5 704
<i>Total</i>	2 938 109	2 430 232	507 877

(i) Il s'agit de créances sur les sociétés du groupe relatives à des prestations administratives et techniques.

NOTE 4 / AUTRES ACTIFS COURANTS :

Au 30/06/2015, ce poste présente un solde débiteur de 55 733 685 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Etat, Impôt sur les bénéfices</i>	2 936 540	2 755 846	180 694
<i>Produits à recevoir (i)</i>	52 424 165	48 125	52 376 040
<i>Charges constatées d'avance</i>	206 700	3 088	203 612
<i>Personnel avances et acomptes</i>	11 800	5 035	6 765
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	0	1 007	-1 007
<i>Débiteurs divers</i>	154 480	0	154 480
<i>Total</i>	55 733 685	2 813 101	52 920 584

(i) Il s'agit essentiellement de dividendes non encore encaissés.

NOTE 5 / PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 1 413 DT correspondant à :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Placements Courants</i>	1 413	1 372	41
<i>Placements en Billets de trésorerie</i>	0	400 000	-400 000
<i>Total</i>	1 413	401 372	-399 959

NOTE 6 / LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 41 761 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Banques</i>	7 222	310 228	-303 006
<i>Caisses</i>	34 538	29 042	5 496
<i>Total</i>	41 761	339 270	-297 509

Au 30/06/2015, la situation de la trésorerie de la société PGH s'analyse comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Disponibilités</i>	41 761	339 270	-297 510
<i>Découverts bancaires</i>	-5 392 313	-534 348	-4 857 965
<i>Total</i>	-5 350 552	-195 078	-5 155 474

III-2 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**NOTE 7 / CAPITAUX PROPRES :**

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 342 673 504 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600	0
<i>Réserves légales</i>	14 925 814	12 223 856	2 701 958
<i>Autres réserves (y compris les primes d'émission)</i>	92 428 860	80 692 860	11 736 000
<i>Résultats reportés</i>	408	983	-575
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	287 358 682	272 921 299	14 437 383
<i>Résultat de l'exercice</i>	55 314 822	54 038 175	1 276 647
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	342 673 504	326 959 474	15 714 030

❖ Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES arrêté au 30 Juin 2015 (Exprimé en TND)							
	Capital social	Autres réserves (y compris primes d'émission)	Réserve Légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes à payer	Total
Total Capitaux propres au 31/12/2014	180 003 600	80 692 860	12 223 856	983	54 038 175	0	326 959 474
Affectation 2014		11 736 000	2 701 958	-575	-54 038 175	39 600 792	0
Dividendes						-39 600 792	-39 600 792
Résultat au 30/06/2015					55 314 822		55 314 822
Total Capitaux propres au 30/06/2015	180 003 600	92 428 860	14 925 814	408	55 314 822	0	342 673 504

NOTE 8 / EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME :

Au 30/06/2015, ce poste présente un solde créditeur de 10 854 143 DT, correspondant aux échéances en principal à plus d'un an sur les crédits leasing conclus par la société à partir de 2008 relatifs à l'acquisition de matériel de transport et aux emprunts à long terme. La variation de cette rubrique se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Echéances à + 1 an sur Crédit U.B.C.I.	5 714 286	5 714 286	0
Echéances à + 1 an sur Crédit Zitouna	4 147 040	0	4 147 040
Echéances à + 1 an sur Crédits U.I.B.	39 755	30 921	8 834
Echéances à + 1 an sur Crédits Leasing	953 061	800 604	152 457
Total	10 854 143	6 545 810	4 308 332

NOTE 9 / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 514 376 DT contre un solde créditeur de 1 143 881 DT au 31/12/2014, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Fournisseurs locaux et comptes rattachés	153 092	991 818	-838 726
Fournisseurs étrangers	856	3 657	-2 801
Fournisseurs, retenues de garantie	4 340	4 340	0
Fournisseurs, effets à payer	258 998	97 117	161 881
Fournisseurs, factures non parvenues	97 089	46 948	50 141
Total	514 376	1 143 881	-629 504

NOTE 10 / AUTRES PASSIFS COURANTS :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 33 564 107 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Personnel, rémunérations dues	150 134	6 524	143 610
Prêts CNSS	1 389	2 908	-1 519
Retenues à la source sur personnel	108 627	144 588	-35 961
Retenues à la source sur tiers	28 758	16 558	12 200
Autres impôts, taxes et versements assimilés	68 111	627	67 484
Associés, dividendes à payer	31 701 265	2 836	31 698 429
CNSS	313 662	338 887	-25 225
Etat, taxes sur le Chiffre d'affaires	0	20 084	-20 084
Charges à payer	1 031 804	660 958	370 846
Créditeurs divers	160 357	162 740	-2 383
Total	33 564 107	1 356 709	32 207 398

NOTE 11 / CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 20 976 389 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Echéances à moins d'un an sur Crédits Bancaires	1 929 722	1 490 413	439 309
Echéances à moins d'un an sur Crédits Leasing	504 354	411 330	93 024
Billets de trésorerie	13 150 000	0	13 150 000
Découverts bancaires	5 392 313	534 348	4 857 965
Total	20 976 389	2 436 091	18 540 298

- ✓ La variation de trésorerie provenant des emprunts et des crédits leasing s'analyse comme suit :

<i>(Exprimé en TND)</i>	
Encaissements sur nouveaux crédits contractés	79 511
Règlement des échéances leasing	-215 008
Remboursement des emprunts bancaires	-195 487
Total décaissements sur emprunts	-330 985

III-3 NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

NOTE 12 / PRODUITS D'EXPLOITATION :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 58 612 131 DT, se détaillant comme suit :

<i>(Exprimé en TND)</i>			
	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Prestations de Services</i>	2 722 486	11 812 317	-9 089 831
<i>Produits de location</i>	13 145	29 381	-16 236
<i>Dividendes</i>	55 876 500	52 448 878	3 427 622
<i>Autres produits d'exploitation</i>	0	1 000	-1 000
Total	58 612 131	64 291 576	-5 679 445

NOTE 13 / CHARGES DE PERSONNEL :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 1 477 532 DT contre un solde de 5 711 062 DT au 31/12/2014, se détaillant comme suit :

<i>(Exprimé en TND)</i>			
	<i>Solde au 30/06/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Salaires et compléments de salaires</i>	1 286 180	5 007 290	-3 721 110
<i>Charges sociales légales</i>	191 352	703 772	-512 420
Total	1 477 532	5 711 062	-4 233 530

NOTE 14 / DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Au 30/06/2015, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ont totalisé 186 316 DT (nette de transfert de charges communes) contre 970 341 DT au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	490 857	970 341	-479 484
<i>Transfert de charge</i>	-304 541	0	-304 541
Total	186 316	970 341	-784 025

NOTE 15 / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 1 145 074 DT contre un solde de 4 955 499 DT au 31/12/2014, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
<i>Electricité, eau et carburant</i>	106 539	420 048	-313 509
<i>Sous-traitance, fournitures et consommables</i>	97 133	357 886	-260 753
<i>Locations</i>	128 051	638 976	-510 925
<i>Entretien et réparations</i>	66 023	415 252	-349 229
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	384 889	1 691 335	-1 306 446
<i>Publicités</i>	4 930	88 961	-84 031
<i>Transport et déplacements</i>	60 687	149 014	-88 327
<i>Missions et réceptions</i>	88 687	238 737	-150 050
<i>Primes d'assurance</i>	16 653	92 522	-75 869
<i>Frais postaux et frais de télécommunications</i>	28 528	173 830	-145 302
<i>Impôts et taxes</i>	67 739	264 337	-196 598
<i>Charges diverses ordinaires</i>	81 703	310 571	-228 868
<i>Jetons de présence</i>	0	80 000	-80 000
<i>Subventions et dons</i>	13 512	34 030	-20 518
Total	1 145 074	4 955 499	-3 810 425

NOTE 16 / CHARGES FINANCIERES NETTES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 555 435 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
<i>Charges d'intérêt</i>	495 390	1 039 350	-543 960
<i>Autres charges financières</i>	62 971	66 037	-3 066
<i>Produits financiers</i>	-2 926	-12 464	9 538
<i>Pertes de change</i>	0	4 259	-4 259
<i>Gains de change</i>	0	-2 049	2 049
<i>Charges nettes sur cessions des titres de participation</i>	0	21 137	-21 137
<i>Produits nets sur cessions des titres de participation</i>	0	-2 520 672	2 520 672
Total	555 435	-1 404 402	1 959 837

NOTE 17 / AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 101 813 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
<i>Produits nets sur cessions d'immobilisations</i>	101 813	49 145	52 668
<i>Autre produits exceptionnels</i>	0	1 070	-1 070
Total	101 813	50 215	51 598

NOTE 18 / AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Au 30/06/2015, cette rubrique présente un solde de 28 476 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
<i>Charges nettes sur cessions d'immobilisations</i>	28 476	44 323	-15 847
Total	28 476	44 323	-15 847

NOTE 19 / INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées jusqu'au 30/06/2015 se détaillent comme suit :

1- Opérations d'achats et de ventes inter groupe :

(Exprimés en TND)

Sociétés du groupe	Au 30/06/2015	
	Achats en HTVA	Ventes en HTVA
<i>Société Aster Informatique</i>	75 846	7 294
<i>Société Aster training</i>	267 214	187 444
<i>Société GAN</i>	26 564	306 902
<i>Société Paf</i>	0	92 447
<i>Société STEO (Ex. Gan Distribution)</i>	1 416	19 041
<i>Société MBG</i>	0	193 291
<i>Société Transpool</i>	0	9 455
<i>Société SCI</i>	0	17 716
<i>Société Industrie Technique</i>	0	1 893
<i>Société Briqueterie Bir Mchergua</i>	0	58 708
<i>Société Le Passage</i>	0	36 886
<i>Société El Mazraa</i>	51 258	550 951
<i>Société Dick</i>	17 257	501 733
<i>Société Maghreb Industrie</i>	0	3 316
<i>Société Med Oil</i>	5 756	334 043
<i>Société FMA</i>	0	370

(Exprimés en TND)

Sociétés du groupe	Au 30/06/2015	
	Achats en HTVA	Ventes en HTVA
<i>Société Yasmine</i>	0	45 400
<i>Société PPM</i>	0	73 234
<i>Société Ettaamir Négoce</i>	1 021	1 637
<i>Société Essanaoubar</i>	23 963	30 075
<i>Société Unipack</i>	0	78 629
<i>Société Almés</i>	0	503 097
<i>Société Agricole Saouef</i>	0	103 964
<i>Société T'PAP</i>	0	64 905
<i>Société Global Trading</i>	6 699	83 632
<i>Société Ettaamir</i>	0	32 643
<i>Société Prometal Plus</i>	0	8 576
<i>Société Sud Pack</i>	0	31 756
<i>Société Carthago Béton Cellulaire</i>	0	200
<i>Société El Jenene</i>	0	21 969
<i>Société Ennajeh</i>	0	12 879
<i>Société Les Fruits de Carthage</i>	0	22
<i>Société Med Industries (Ex. Medwood)</i>	0	10 990
<i>Société Oasis</i>	5 228	22 395
<i>Société Proinject</i>	0	140 645
<i>Société Romulus</i>	2 163	2 690
<i>Société Saba</i>	0	34 195
<i>Société Sidi Othmane</i>	0	64 268
<i>Tunisie Développement SICAR</i>	0	29 900
<i>Société Elios Localisation</i>	0	500
<i>Société Technoflex</i>	0	35 654
<i>Société AGROMED</i>	0	40 532
<i>Société Medfactor</i>	0	9 906
<i>Société G.P.L</i>	0	68 310
<i>Société Poulina Trading</i>	0	600
<i>Société Chahrazed</i>	0	20 463
<i>Société Sokapo</i>	2 539	67 630
<i>Société ITC</i>	0	32 346
<i>Société Cedria</i>	0	186 340
<i>Société SNA</i>	0	626 136
<i>Société GIPA</i>	48	438 887
<i>Société Carthago</i>	0	281 929
<i>Société Equipement</i>	480	96 351
<i>Société Elborak</i>	0	1 684
<i>Société Kisses</i>	0	10 227
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	66 521	24 926
<i>Société Sozam (Ex. Zahrat Mornag)</i>	0	210 143

(Exprimés en TND)

Sociétés du groupe	Au 30/06/2015	
	Achats en HTVA	Ventes en HTVA
Société TMT	0	445
Société Gipa Trading	29 267	0
Société IBP	0	800
Société Nutrimix	0	28 950
Société Linpack	0	1 987
Société Bitumex	0	1 001
Total	583 239	5 904 940

La répartition des charges communes transférées par la société PGH aux filiales par le biais des notes de débit n'est pas considérée comme étant des opérations réalisées avec des parties liées (**Voir également la Note II-3**).

2- Acquisitions, souscriptions et cessions des titres de participation :

Les acquisitions et les souscriptions de titres de participation des sociétés du Groupe POULINA sont analysées à la **Note N°2** ci-dessus.

NOTE 20 / ENGAGEMENTS HORS BILAN :

1- Crédits bancaires et garanties données :

Les garanties données sur crédits bancaires par la société PGH au profit de ses filiales et de tiers hors groupe sont analysés comme suit :

Sociétés Cautionnées	Montant du Crédit en DT	Nature d'engagement	Banque
PARTNER INVESTMENT	4 000 000	Aval et de Cautionnement	AMEN BANK
SNA	4 000 000	Cautionnement	EL BARAKA
EL MAZRAA	4 770 000	Aval et de Cautionnement	AMEN BANK
CEDRIA	3 105 676 820	Caution Solidaire	EL BARAKA
SNA	4 140 902	Caution Solidaire	EL BARAKA
DICK	2 625 000	Caution Solidaire	BT
SNA	2 000 000	Caution Solidaire	ZITOUNA
ALMES	4 140 902	Caution Solidaire	EL BARAKA
ALMES	2 000 000	Caution Solidaire	ZITOUNA
GIPA	7 440 000	Acte de Cautionnement	BIAT
EL MAZRAA	3 000 000	Caution Solidaire	ATTIJARI BANK
EL MAZRAA	4 800 000	Caution Solidaire	BT
SNA	6 200 000	Cautionnement	STB
EL MAZRAA	2 120 000	Cautionnement	STB
GIPA	513 747	Caution Solidaire	BTE
DICK	1 750 000	Cautionnement	ATB
UNIPACK	10 000 000	Cautionnement	STB
EL MAZRAA	1 050 000	Caution Solidaire	ATTIJARI BANK
CHAHRAZED	1 900 000	Acte de caution Solidaire	BNA
FETHI SIDAQUI	15 000	Caution Solidaire	BIAT
EL MAZRAA	2 880 000	Acte de Cautionnement	BIAT

Sociétés Cautionnées	Montant du Crédit en DT	Nature d'engagement	Banque
GIPA	423 797	Caution Solidaire	BTE
GAN	6 960 000 000	Caution Solidaire	STB
EL JENENE	10 000 000 000	Caution Solidaire	UIB
PAF	5 000 000	Caution Solidaire	BTK
EL JENENE	5 000 000	Caution Solidaire	BTK
MED OIL COMPANY	6 000 000	Caution Solidaire	BTK
CARTHAGO	2 000 000	Caution Solidaire	BH
CEDRIA	7 000 000	Caution Solidaire	BH
MBG	500 000	Caution Solidaire	BH
PAF	2 200 000	Caution Solidaire	BH
SNA	83 000	Caution Solidaire	BH
GIPA	368 616	Caution Solidaire	BTE
GAN	4 640 000	Caution Solidaire	BT
MED INDUSTRIES	1 960 000	Caution Solidaire	BNA
GIPA	3 120 000	Caution Solidaire	BT
MED OIL CAMPANY	12 150 000	Caution Solidaire	BNA
PAF	4 000 000	Cautionnement	BIAT
GPL	3 930 000	Cautionnement	BIAT
GIPA	2 720 000	Cautionnement	STB
MED OIL CAMPANY	3 105 677	Caution Solidaire	EL BARAKA
TRIANON	5 519 189	Caution Solidaire	EL BARAKA
UNIPACK	2 005 000	Caution Solidaire	BT
GIPA	4 440 000	Caution Solidaire	BNA
EL MAZRAA	3 500 000	Caution Solidaire	ATTIJARI BANK
MED OIL CAMPANY	2 500 000	Caution solidaire	ATTIJARI BANK
SAOUEF	10 000 000	Caution solidaire	UIB

**Messieurs les Actionnaires,
Poulina Group Holding (P.G.H.)
GP1 KM 12 EZZAHRA**

***AVIS D'EXAMEN LIMITE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Intermédiaires au 30 Juin 2015***

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application des dispositions de l'Article 21 bis de la Loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la Loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers individuels intermédiaires de la Société Poulina Group Holding (PGH) au 30 Juin 2015.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Auditeurs :

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les règles professionnelles d'Audit relatives aux missions d'examen limité. Ces règles requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des examens analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

3. Avis sur les états financiers :

(i) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, sont comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 053 061 DT. Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe (i), nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers ci-joints ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs de la situation financière, du résultat des opérations de la période et des flux de trésorerie, de la Société Poulina Group Holding (P.G.H.) arrêtés au 30 Juin 2015, et ce, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Tunis, le 31 Août 2015,

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Salah MEZIOU

Mohamed FESSI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

POULINA GROUPE HOLDING -PGH -

Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La Société Poulina Group Holding « PGH », publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés 30 juin 2015, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Salah MEZIOU et Mr Mohamed FESSI.

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		11 995 089	11 577 992	12 364 398
Amortissements des immobilisations incorporelles		-8 400 646	-7 679 515	-8 427 022
Immobilisations incorporelles nettes	1	3 594 443	3 898 477	3 937 376
Immobilisations corporelles		1 481 575 865	1 274 258 679	1 410 892 979
Amortissements des immobilisations corporelles		-688 457 551	-619 312 814	-652 927 087
Immobilisations corporelles nettes	2	793 118 314	654 945 865	757 965 892
Immobilisations financières		241 151 858	234 107 623	235 605 110
Provisions pour dépréciation		-1 052 914	-4 305 122	-1 964 251
Immobilisations financières nettes	3	240 098 944	229 802 501	233 640 859
Total des actifs immobilisés		1 036 811 700	888 646 842	995 544 127
Autres actifs non courants	4	7 468 837	8 369 865	4 849 767
Total des autres actifs non courants		7 468 837	8 369 865	4 849 767
Total des actifs non courants		1 044 280 537	897 016 707	1 000 393 894
ACTIFS COURANTS				
Stocks		437 548 354	409 736 651	426 490 166
Provisions sur stocks		-2 608 514	-4 389 945	-2 608 514
Stocks nets	5	434 939 841	405 346 706	423 881 653
Clients et comptes rattachés		309 099 091	330 593 922	290 091 263
Provisions sur comptes clients		-23 592 857	-23 397 260	-23 671 190
Clients nets	6	285 506 234	307 196 662	266 420 073
Autres actifs courants	7	84 905 392	88 034 629	131 831 209
Placements et autres actifs financiers	8	27 907 387	11 740 958	17 148 737
Liquidités et équivalents de liquidités	9	50 580 614	70 431 221	57 235 825
Total des actifs courants		883 839 467	882 750 176	896 517 497
TOTAL DES ACTIFS		1 928 120 005	1 779 766 883	1 896 911 390

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Capital social		180 003 600	180 003 600	180 003 600
Réserves consolidés		362 310 897	329 398 446	329 067 091
Résultats consolidés		48 856 585	44 386 560	72 423 551
Total des capitaux propres	10	591 171 082	553 788 606	581 494 242
INTERETS DES MINORITAIRES				
Part des minoritaires dans les réserves		12 893 311	18 494 169	14 688 404
Part des minoritaires dans le résultat		-186 736	-673 642	-1 283 670
Total des intérêts des minoritaires	11	12 706 575	17 820 527	13 404 734
Total des capitaux propres et intérêt des minoritaires		603 877 657	571 609 133	594 898 976
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts		667 016 804	539 791 170	609 776 600
Provisions pour risques et charges		3 492 061	3 498 683	3 592 048
Total des passifs non courants	12	670 508 866	543 289 853	613 368 648
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	13	151 410 993	200 244 280	192 022 301
Autres passifs courants	14	67 764 163	91 768 344	47 026 990
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	434 558 326	372 855 274	449 594 476
Total des passifs courants		653 733 482	664 867 897	688 643 766
Total des passifs		1 324 242 348	1 208 157 750	1 302 012 415
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 928 120 005	1 779 766 883	1 896 911 390

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>Notes</i>	<i>30/06/2015</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>31/12/2014</i>
Revenus	16	833 142 450	784 859 683	1 523 738 579
Autres produits d'exploitation	17	545 374	2 757 279	8 858 620
Production Immobilisée		27 365	86 899	229 871
Total des produits d'exploitation		833 715 189	787 703 860	1 532 827 071
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et d'approvisionnements		-575 865 591	-543 364 637	-1 044 061 705
Charges de personnel		-48 211 656	-47 152 967	-94 362 342
Dotation aux amortissements et aux provisions		-42 632 963	-39 882 578	-79 987 905
Autres charges d'exploitation	18	-88 566 518	-80 146 243	-178 043 498
Total des charges d'exploitation		-755 276 728	-710 546 424	-1 396 455 450
Résultat d'exploitation		78 438 461	77 157 435	136 371 621
Charges financières nettes	19	-30 718 723	-29 796 851	-60 836 101
Produits des placements		1 356 280	26 136	1 208 590
Autres gains ordinaires		373 807	140 714	2 043 931
Autres pertes ordinaires		-528 514	-515 441	-4 948 936
Dotation aux Amortissements écart d'acquisition positif		-224 069	-224 069	-448 138
Quote-part des titres mis en équivalence		4 421 925	1 161 963	4 284 792
Résultat des activités ordinaires avant impôt		53 119 167	47 949 887	77 675 759
Impôts sur les bénéfices		-4 449 318	-4 236 970	-6 535 878
Résultat des activités ordinaires après impôt		48 669 849	43 712 918	71 139 881
Part des minoritaires dans le résultat		-186 736	-673 642	-1 283 670
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		48 856 585	44 386 560	72 423 551

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.



POULINA GROUP HOLDING S.A. (P G H)
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Au 30/06/2015

(Exprimé en TND)

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</i>			
<i>Résultat Net consolidé de l'exercice</i>	48 856 585	44 386 560	72 423 551
<i>Ajustements pour :</i>			
• Dotations aux amortissements et aux provisions	42 857 032	40 106 647	80 436 043
• Variation du BFR	-17 750 876	-10 127 771	- 27 777 830
• Plus ou moins-values de cessions	-2 123 041	-7 021	371 672
• Quote-part des intérêts des minoritaires dans le résultat	186 736	673 642	1 283 670
• Quote-part des subventions d'investissement inscrites en résultat	-755 927	-470 788	- 1 644 887
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-4 421 925	-1 161 963	- 4 284 792
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	66 848 583	73 399 306	120 807 427
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>			
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	-75 194 094	-39 106 900	- 172 305 528
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations financières et autres actifs non courants	1 860 660	-2 362 640	- 4 417 948
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-73 333 434	-41 469 539	- 176 723 476
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>			
- Encaissement suite à la libération du capital	0	1 017 750	321 424
- Rachat d'actions propres	0	0	-7 724 748
- Rachat d'actions auprès des actionnaires hors groupe	0	0	-492 800
- Dividendes et autres distributions	-7 900 792	0	- 39 694 922
-Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	31 492 511	-13 613 125	113 521 315
- Subventions reçues	1 670 817	167 656	1 263 465
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	25 262 536	-12 427 719	22 480 845
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>	18 777 685	19 502 048	- 33 435 204
<i>- Trésorerie au début de l'exercice</i>	-77 241 478	-43 806 274	- 43 806 274
<i>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-58 463 793	-24 304 226	- 77 241 478

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

POULINA GROUP HOLDING SA (PGH)
NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES
AU 30 Juin 2015

PRESENTATION DU GROUPE :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : secteur du tourisme).

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien dans plusieurs secteurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION :

I. 1- Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUPOHOLDING S.A. sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37); et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ; et
- Convention de l'unité monétaire.

I. 2- Principes de consolidation :

I. 2. 1. Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

- La société POULINA GROUP HOLDING S.A. est la société mère du groupe à consolider ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

I. 2. 2. Méthode de consolidation :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'au 30 Juin 2015, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, 95 sociétés font l'objet d'une intégration globale et 3 sociétés font l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2014, figure à la Note II.1.

I. 2. 3. Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes :

I.2.3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

I.2.3.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I. 2. 4. Ecart d'acquisition « Goodwill » :

Conformément à la norme comptable nationale (NC 38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas destiné à être temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, un écart d'acquisition (Positif ou Négatif) a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas avant le regroupement sous le contrôle du groupe. Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PROMETAL + ;
- S.C.I. ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- TMT ;
- CGB.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

Le « Goodwil négatif » est porté au niveau de l'état de résultat de l'année d'acquisition.

I-3 - Principes comptables d'évaluation et de présentation :

I. 3. 1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Fonds de commerce : 5% ; Logiciels : 33%).

I. 3. 2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

	Taux d'Amort. (en %)
Constructions	5
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	20
Installations générales, Agencements et Aménagements	10
Matériel informatique	15
Mobilier et matériel de bureaux	10
Matériel d'emballage	10
Petit matériel d'exploitation	33,33

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

I. 3. 3. Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

I. 3. 4. Titres mis en équivalence :

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

La mise en équivalence des titres de la société ENNAKLS.A., dont la quasi-totalité a été acquise à la fin de l'exercice 2012, a été effectuée sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL.

Par ailleurs, et selon le paragraphe 23 de la norme internationale IAS 28 « *Comptabilisation des participations dans des entreprises associées* » toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans à partir de 1^{er} Janvier 2013 compte tenu du contexte de l'opération d'acquisition. La dotation annuelle est déduite de quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe ENNAKL mis en équivalence.

I. 3. 5. Stocks :

Les stocks de produits et de travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication.

Les marges estimées sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

I. 3. 6. Placements et autres actifs financiers :

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

I. 3. 7. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéfiques. Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation des marges sur stocks.

Cependant, il n'a pas été tenu compte de l'impôt différé sur :

- Les provisions sur stocks et sur titres de participation hors groupe, comptabilisés au niveau des comptes individuels et réintégrés au niveau du résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux dégagés par les sociétés du groupe.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

I. 3. 8. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

I. 3. 9. Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

II. NOTES EXPLICATIVES :

II. 1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe PGH, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

N°	Société	% d'intérêt		% de contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014		
1	POULINA GROUP HOLDING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
2	LES GRANDS ATELIERS DU NORD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
3	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
4	ASTER TRAINING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
5	STE EL MAZRAA MARKET	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
6	AGRO BUSINESS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
7	MED OIL COMPANY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
8	POULINA TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
9	P.A.F.	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
10	M.B.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
11	CARTHAGO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
12	SELMA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
13	Société de Construction Industrialisée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
14	HERMES INT BUSINESS LTD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
15	SOVIT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
16	BORAQ	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
17	MED FOOD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
18	STE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
19	FRUITS DE CARTHAGE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
20	NUTRIMIX	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
21	Premix Sebri	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
22	INDUSTRIE ET TECHNIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
23	ENNAJAH	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
24	POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
25	STE AGR DICK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
26	STE AGRICOLE SAOUEF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
27	OASIS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
28	ZAHRET MORNAG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
29	MED INDUSTRIE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
30	ASTER INFORMATIQUE	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
31	TRANSPPOOL	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

N°	Société	% d'intérêt		% de contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014		
32	ALMES SA	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
33	MEDFACTOR	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
34	G.I.P.A SA	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
35	La Générale des Produits Laitiers	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
36	CHAHRAZED	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
37	I.B.P	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
38	CEDRIA	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
39	UNIPACK	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
40	PARTNER INVESTMENT	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
41	GLOBAL TRADING	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
42	STE DE NUTRITION ANIMALE	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
43	Transport Maritime et Terrestre "TMT"	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
44	TECHNOFLEX	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
45	T'PAP	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
46	STE GENERALE NOUHOUD	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
47	CARTHAGO BRIQUES	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
48	TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
49	SOCIETE MARITIME AMIRA	99,93%	99,93%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
50	SIDI OTHMAN	99,93%	99,93%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
51	STE F.M.A	99,92%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
52	Idéal Industrie de l'Est Algérie	99,92%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
53	LINPACK	99,92%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
54	PROINJECT	99,90%	99,90%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
55	POOLSIDER	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
56	LE PASSAGE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
57	AVIPACK	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
58	Agro-Industrielle ESMIRALDA	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
59	MAGHREB INDUSTRIE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
60	STEO	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
61	YASMINE	99,86%	99,86%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
62	SOCIETE TAZOHRANE	99,81%	99,81%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
63	ATHENA FINANCES HOLDING OFFSHORE	99,80%	99,80%	99,91%	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
64	Compagnie Générale de bâtiment "CGB"	99,78%	99,78%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
65	STE AGRICOLE EL JENENE	99,76%	99,76%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
66	KELY DISTRIBUTION	99,75%	99,75%	99,75%	99,75%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
67	BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	99,73%	99,73%	99,74%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
68	CONCORDE TRADE COMPANY	99,70%	99,70%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
69	SABA	99,64%	99,64%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
70	ROMULUS VOYAGES	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
71	ETTAAMIR NEGOCE	99,17%	99,17%	99,55%	99,55%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
72	ELIOS LOCALISATION	99,08%	99,08%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
73	ESSANAUBAR	98,91%	98,91%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

N°	Société	% d'intérêt		% de contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014		
74	EL MAZRAA	98,71%	98,71%	98,71%	98,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
75	CARTHAGO BETON CELLULAIRE	99,76%	98,17%	99,94%	98,46%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
76	MECAWAYS	97,42%	97,42%	97,43%	97,43%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
77	ORCADE NEGOCE	99,91%	97,42%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
78	GIPAM	97,38%	97,38%	98,22%	98,22%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
79	STE ETTAAMIR	96,32%	96,32%	96,32%	96,32%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
80	SICMA	96,24%	96,24%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
81	SOKAPO	94,93%	94,93%	95,02%	95,02%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
82	INTERNATIONAL TRADING COMPANY	91,48%	91,48%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
83	STE SUD PACK	94,07%	84,93%	94,09%	85,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
84	TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	79,98%	79,98%	79,98%	79,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
85	Sté Tunisienne Alimentaire du Sahel	79,98%	79,98%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
86	KISSES	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
87	BITUMEX	69,98%	69,98%	69,98%	69,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
88	MED OIL SENEGAL	69,90%	69,90%	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
89	CARVEN	68,01%	68,01%	68,31%	68,31%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
90	IDEAL CERAMIQUE	67,15%	67,15%	67,27%	67,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
91	Poulina Bâtiments et Travaux Publics	60,24%	60,24%	60,25%	60,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
92	Poulina de Produits Métalliques "PPM"	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
93	PROMETAL PLUS	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
94	ORCADE CORPORATION	57,18%	57,18%	58,19%	58,19%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
95	LARIA international	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
96	MED INVEST COMPANY	48,85%	48,85%	48,99%	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence
97	Sté International Dealer	32,64%	32,64%	48,00%	48,00%	Influence notable	Mise en équivalence
98	ENNAKL AUTOMOBILES	27,79%	28,18%	27,93%	28,36%	Influence notable	Mise en équivalence

II. 2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation au 30/06/2015 :

A- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 053 061 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 30 Juin 2015 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au 30/06/2015.

N°	Société	% d'intérêt		% de contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014		
1	Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,31%	92,31%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidée
2	Africaine de Transformation de Métaux	69,71%	78,94%	69,76%	79,08%	Exclue du périmètre	Non consolidée
3	Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	72,00%	72,00%	72,00%	72,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
4	Charika Afriquia Lissinaat Elajor	69,81%	69,81%	70,34%	70,34%	Exclue du périmètre	Non consolidée
5	Selja Lisinaat Elmothalajat	68,91%	68,91%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée

6	Poulina Libye de Constructions et Travaux Publics	59,02%	59,02%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidée
7	LebdaLissinaat El Plastiquia El Moussahama	51,98%	51,98%	52,00%	52,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
8	Tarapols Li Intaj Alaf Hayawania	50,95%	50,95%	51,00%	51,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
9	Ettatouir Ettanmiaa El Omrania El Mochtaraka	36,15%	36,15%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
10	Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguenda lilinchaet	33,13%	33,13%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée

B- La société PGH n'a pas consolidé les états financiers de sa filiale AGROMED qu'elle a acquise fin Décembre 2010, parce que cette dernière n'a pas traduit dans ses comptes les conventions et /ou accords conclus avec ses créanciers (banquiers, fournisseurs...) du fait que les dits accords peuvent éventuellement être remis en cause.

N°	Société	% d'intérêt		% de contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014		
1	AGROMED	87,98%	87,98%	87,98%	87,98%	Exclue du périmètre	Non consolidée

II. 3. ACTIFS :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 30 Juin 2015 à 3 594 443 DT contre 3 937 376 DT au 31 Décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Investissement de recherche et de développement</i>	67 063	67 047
<i>Concessions de marques, brevets, licences</i>	791 200	693 984
<i>Logiciels</i>	8 052 647	7 949 137
<i>Fonds commercial</i>	1 604 274	1 601 054
<i>Droit au bail</i>	81 000	81 000
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	161 211	510 413
<i>Goodwill net d'amortissement (i)</i>	1 237 694	1 461 763
Total	11 995 089	12 364 398
<i>Moins Amortissements (Hors Goodwill)</i>	-8 400 646	-8 427 022
Total net	3 594 443	3 937 376

(i) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises. Il présente au 30 Juin 2015 un solde net d'amortissements de 1 237 694 DT.

Note 2 : Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 30 Juin 2015 à 793 118 314 DT contre 757 965 891 DT au 31 Décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Terrains</i>	63 460 181	61 316 618
<i>Constructions</i>	304 865 642	300 467 368
<i>Plantations et cheptels</i>	8 030 727	8 030 092
<i>Installations Techniques Matériel et outillage industriel</i>	614 203 152	592 031 814
<i>Matériel de Transport</i>	76 022 859	73 124 276
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	148 957 348	146 052 438
<i>Equipements de bureaux</i>	23 183 986	21 087 852
<i>Matériel d'emballage</i>	32 563 183	22 561 391
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	17 496 907	17 357 511
<i>Immobilisations à statut juridique particulier</i>	0	11 808 493
<i>Immobilisations en cours</i>	192 791 879	157 055 125
Total	1 481 575 865	1 410 892 978
<i>Moins Amortissements</i>	-688 457 551	-652 927 087
Total net	793 118 314	757 965 891

Note 3 : Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 30 Juin 2015 à 240 098 944 DT contre 233 640 859 DT au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Titres de participation</i>	83 500 779	83 185 135
<i>Titres mis en équivalence</i>	148 885 583	141 478 175
<i>Prêts</i>	1 725 851	2 510 961
<i>Dépôts et cautionnements</i>	5 910 919	5 982 709
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 128 725	2 448 130
Total brut	241 151 858	235 605 110
<i>Moins Provisions</i>	-1 052 914	-1 964 251
Total net	240 098 944	233 640 859

3-1 Titres de participation :

Le solde brut des titres de participation au 30 Juin 2015 se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

Titres	30/06/2015	31/12/2014	Variations
ACM	501 000	501 000	0
ADACTIS	3 203 480	3 203 480	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
Africaine De Transformation de Métaux	10 483 878	10 483 878	0
AGROMED	1 057 348	1 057 348	0
AMEN BANK	728 710	728 710	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR	17 725 339	17 725 339	0
BANQUE POPULAIRE	226	226	0
BANQUE ZITOUNA	4 000 000	4 000 000	0
BITUMEN	99 300	99 300	0
BTP France	567 815	567 815	0
BTS	50 500	50 500	0
Cloud temple Tunisia	1 224 960	1 224 960	0
CM LASER	90 000	90 000	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
Daouajine Bouznika	206 645	226 001	-19 356
EZZAOUIA	2 546 631	2 546 631	0
FIT	20 000	20 000	0
GIPA LYBIE	2 958 611	2 958 611	0
ICC	4 196 836	4 196 836	0
LA MARINA	200 000	200 000	0
MAGASIN GENERAL	5 158 601	5 158 601	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0
NORD PARK	10 000	10 000	0
NUTRISTAR INT	43 886	43 886	0
O'claire	7 500	7 500	0
OXYMETAL France	324 267	324 267	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC	6 341 449	6 341 449	0
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINA	7 591 441	7 591 441	0
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA	1 171 201	1 171 201	0
SICAB	50 000	50 000	0
SITS	990 000	670 000	320 000
Société Bouzguenda frères (SBF)	1 000 000	1 000 000	0
Société de gestion du technopôle de Sfax (SGTS)	50 000	50 000	0
STE INTRINSEC AFRIQUE SA	15 000	0	15 000
STE Trabols LIINTEJ ALAF	970 125	970 125	0
TEC LYBIE	7 264 398	7 264 398	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
Total	83 500 779	83 185 135	315 644

3-2 Titres mis en équivalence :

Au 30/06/2015, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de 148 885 583 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Entreprise Associée	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
MED INVEST COMPANY	39 055 308	34 860 506	604 679	-633 215	764 824	-266 224
DEALER	592 953	361 470	166 205	160 792	231 483	5 413
ENNAKL	109 237 322	106 256 199	-1 900 551	-7 296 349	3 425 618	4 545 603
Total	148 885 583	141 478 175	-1 129 667	-7 768 772	4 421 925	4 284 792

Note 4 : Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille au 30 Juin 2015 comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Frais préliminaires</i>	3 572 152	2 648 754
<i>Charges à répartir</i>	2 074 415	2 201 012
<i>Autres actifs non courants des sociétés étrangères</i>	1 822 269	0
Total	7 468 837	4 849 766

Note 5 : Stocks :

La valeur nette des stocks s'élève au 30 Juin 2015 à 434 939 841 DT contre 423 881 653 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Matières premières</i>	219 920 879	255 759 514
<i>Fournitures et consommables</i>	21 225 543	14 536 233
<i>Travaux en cours</i>	46 589 432	45 984 288
<i>Produits finis</i>	113 703 509	89 488 163
<i>Stock de marchandises</i>	36 108 991	20 721 968
Total	437 548 354	426 490 166
<i>Provisions sur stocks</i>	-2 608 514	-2 608 514
Total net	434 939 841	423 881 652

Note 6 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 30 Juin 2015 à 285 506 234 DT contre 266 420 073 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Clients</i>	148 619 805	128 715 544
<i>Clients, effets à recevoir</i>	58 700 561	53 189 264
<i>Clients étrangers</i>	101 778 725	108 186 455
Total	309 099 091	290 091 263
<i>Provisions clients</i>	-23 592 857	-23 671 190
Total net	285 506 234	266 420 073

Note 7 : Autres actifs courants :

Au 30 Juin 2015, les autres actifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Etat, impôts et taxes</i>	69 869 082	73 781 214
<i>Débiteurs divers</i>	8 791 865	12 057 239
<i>Comptes de régularisations</i>	6 244 445	45 992 756
Total	84 905 392	131 831 209

Note 8 : Placements et autres actifs financiers :

Au 30 Juin 2015, les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Échéances courantes sur prêts</i>	7 101	7 578
<i>Placements courants</i>	8 600 297	12 662 159
<i>Placement en billets de trésorerie</i>	19 320 989	4 500 000
<i>Provisions</i>	-21 000	-21 000
Total	27 907 387	17 148 737

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2015 un montant de 50 580 614 DT contre 57 235 825 DT au 31 Décembre 2014 et s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Effets remis à l'escompte</i>	9 611 843	14 068 272
<i>Banques</i>	38 540 591	42 544 539
<i>Caisses</i>	2 428 181	623 014
Total	50 580 614	57 235 825

II. 4. CAPITAUX PROPRES GROUPE, INTERETS MINORITAIRES ET PASSIFS :

Note 10 : Capitaux propres groupe :

Les capitaux propres groupe se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Réserves consolidés</i>	370 035 645	336 791 839
<i>Actions propres détenues</i>	-7 724 748	-7 724 748
Résultats consolidés	48 856 585	72 423 551
Total	591 171 082	581 494 242

Note 11 : Intérêts minoritaires :

Les intérêts des minoritaires ont atteint 12 706 575 DT au 30 Juin 2015 contre un solde de 13 404 734 DT au 31 Décembre 2014. Ils s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	12 893 311	14 688 404
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	-186 736	-1 283 670
Total	12 706 575	13 404 734

Note 12 : Passifs non courants :

Au 30 Juin 2015, l'encours des passifs non courants du par le groupe se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Emprunts et autres passifs financiers à long terme (i)</i>	667 016 804	609 776 600
<i>Provisions pour risques et charges</i>	3 492 061	3 592 048
Total	670 508 866	613 368 648

(i) Dont 94 120 000 DT fonds gérés de TDS.

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique a atteint 151 410 993 DT au 30 Juin 2015 contre un solde de 192 022 301 DT au 31 Décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Fournisseurs et comptes liés</i>	146 413 351	180 991 507
<i>Fournisseurs, retenues de garantie</i>	592 490	7 815 566
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	4 405 152	3 215 229
Total	151 410 993	192 022 301

Note 14 : Autres passifs courants :

Au 30 Juin 2015, les autres passifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Clients avances et acomptes</i>	2 432 055	3 193 184
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	2 252 310	1 977 769
<i>Impôts et taxes</i>	14 483 763	11 967 494
<i>Comptes associés</i>	13 763	73 996
<i>Créditeurs divers</i>	43 118 092	24 519 754
<i>Provisions courantes</i>	5 464 181	5 294 793
Total	67 764 163	47 026 990

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Échéance à moins d'un an sur emprunts</i>	231 817 396	255 572 688
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	93 696 523	59 544 485
<i>Découverts bancaires</i>	109 044 407	134 477 303
Total	434 558 327	449 594 476

II. 5. ETAT DE RESULTAT :**Note 16 : Revenus :**

Les revenus ont totalisé 833 142 450 DT au 30 Juin 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014
<i>Vente des produits finis et prestations de services</i>	786 162 669	746 667 467	1 431 190 600
<i>Vente de marchandises</i>	68 464 617	55 387 074	117 549 025
<i>Remises accordées</i>	-21 484 836	-17 194 859	-25 001 046
Total	833 142 450	784 859 683	1 523 738 579

Note 17 : Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 545 374 DT au 30 Juin 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014
<i>Quote-part des subventions d'investissements dans le résultat</i>	265 229	470 788	1 644 887
<i>Subventions d'exploitation</i>	268 916	2 269 551	5 021 398
<i>Autres produits d'exploitation</i>	11 229	16 939	2 192 334
Total	545 374	2 757 279	8 858 619

Note 18 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont totalisé 88 566 518 DT au 30 Juin 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014
<i>Achat non stocké de fournitures</i>	20 042 250	17 802 714	46 899 040
<i>Services extérieurs</i>	66 747 677	60 329 399	126 596 870
<i>Impôts et taxes</i>	1 776 592	2 014 130	4 547 588
Total	88 566 518	80 146 243	178 043 498

Note 19 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes ont totalisé 30 718 723 DT au 30 Juin 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014
<i>Charges d'intérêt</i>	-31 659 595	-27 773 835	-60 030 956
<i>Produits financiers nets</i>	660 187	1 005 081	590 499
<i>Perte de change</i>	-3 014 095	-5 744 610	-14 137 727
<i>Gain de change</i>	3 294 779	2 716 512	12 742 083
Total	-30 718 723	-29 796 851	-60 836 101

Messieurs les Actionnaires,
Poulina Group Holding S.A.
GP1 KM 12 EZZAHRA

Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers Intermédiaires
Consolidés au 30 Juin 2015

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application des dispositions de l'Article 21 Bis de la Loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la Loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires consolidés de la Société Poulina Group Holding (PGH) au 30 Juin 2015.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers consolidés de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. arrêtés au 30 Juin 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué notre examen limité selon les règles professionnelles d'audit relatives aux missions d'examen limité. Ces règles requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des examens analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

3. Opinion sur les états financiers consolidés :

1- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 053 061 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 30 Juin 2015 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2015.

2- Comme indiqué dans la **Note II-2** la société PGH n'a pas consolidé les états financiers de sa filiale AGROMED qu'elle a acquise fin Décembre 2010, parce que cette dernière n'a pas traduit dans ses comptes les conventions et /ou accords conclus avec ses créanciers (banquiers, fournisseurs...) du fait que les dits accords peuvent éventuellement être remis en cause. Cette participation est donc comptabilisée au coût historique pour un montant de 1 057 348 DT. En outre, les billets de trésorerie émis par les filiales de la société PGH au profit de la société AGROMED s'élèvent au 30 Juin 2015 à 4 400 000 DT.

Selon les normes comptables en vigueur, cette filiale aurait dû être consolidée du fait qu'elle est contrôlée par la société PGH à hauteur de 87,98 %.

3- La société Poulina Bâtiments, sous-traitant de plusieurs chantiers de travaux publics sur le territoire Libyen, a inscrit parmi ses éléments d'actifs un montant de 21 449 275 DT relatif à des matériels, équipements de chantiers, créances et stocks se trouvant en Libye. Nous n'avons pas pu nous assurer de l'existence et de la réalité de ces actifs.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de ce qui indiqué aux paragraphes **1, 2 et 3** ci-haut, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers ci-joints ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs de la situation financière, du résultat des opérations de la période, de la Société Poulina Group Holding (PGH) arrêtés au 30 juin 2015, et ce, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Tunis le 31 Août 2015,

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Salah MEZIOU

Mohamed FESSI

SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR ARRETEE AU 31/12/2014

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et les notes financiers pour l'exercice clos à cette date.
2. Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.
5. A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » annexés au présent rapport et qui présentent un total bilan de 932 559.213 DT, un actif net de 846 806.744 DT, un résultat déficitaire de 149 198.662 DT et une valeur liquidative de 801.900 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au systèmes comptable des entreprises.
6. La valorisation au 31/12/2014 des titres non cotés est effectuée conformément aux normes comptables internationales, en l'occurrence la norme IAS39, et aux directives de « L'International Private Equity and venture Capital Valuation Guidelines ». Cette valorisation se base entre autres sur des données futures telles que les plans d'affaires (notamment pour les besoins de la mise en œuvre de la méthode des cashflows actualisés).
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la

gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8. En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société au titre de l'exercice 2014.

Sofiène CHARFI

Synergie Audit & Conseil
Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
17, Rue El Hassan el El Houssein El Menzah IV
1004 Tunis
Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370

BILAN
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2014

	NOTES	2014	2013	Pa
ACTIF				
AC 1- Portfeuille- titres				
		931 705	1 025 742	
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	931 705	1 025 742	
b- Obligation et valeurs assimilées			-	
c- Autres valeurs			-	
AC 2- Placement monétaires et disponibilités				
		846	8 070	
a- Placement monétaires				
b- Disponibilités	4-2	846	8 070	
AC 3- Créance d'exploitation				
AC 4- Autres actifs				
	4-3	8	8	
a- Débiteurs divers		8	8	
TOTAL ACTIF		932 559	1 033 820	
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs				
	4-4	84 678	37 173	
PA 2- Autres créditeurs divers				
	4-5	1 075	642	
TOTAL PASSIF		85 752	37 815	
ACTIS NET				
CP 1- Capital				
	4-6	1 122 205	1 207 625	
CP 2- Sommes distribuables				
	4-7	-275 399	-211 620	
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-211 620	-140 725	
b- Sommes distribuables de l'exercice		-63 779	-70 895	
TOTAL ACTIF NET		846 807	996 005	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		932 559	1 033 820	

Etat de résultat
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2014

	NOTES	2014	2013
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		-	6 180
a- DIVIDENDES			-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées			-
c- Revenus des autres valeurs			6 180
PR 2- Revenus des placements monétaires		-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		-	6 180
CH 1- Charge de gestion des placements	4-8	-62 982	-72 391
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		<u>-62 982</u>	<u>-66 211</u>
PR 3- AUTRES PRODUITS			-
-			-
CH 2- AUTRES CHARGES	4-9	-796	-4 683
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-63 779</u>	<u>-70 895</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
-			-
<u>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u>		<u>-63 779</u>	<u>-70 895</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation			-
Variation des plus (moins) values potentielles sur titre	4-10	-79 079	487 606
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4-11	-6 310	-149 469
Frais de négociation		-31	-1 269
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>-149 199</u>	<u>265 973</u>

**Etat de variation de l'Actif Net
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2014**

	2014	2013	F
AN 1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-149 199	265 974	
a- Résultat d'exploitation	-63 779	-70 896	
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-79 079	487 606	
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 310	-149 469	
d- Frais de négociation de titres	-31	-1 269	
AN 2- Distributions de dividendes			
AN 3- Transaction sur le capital			
a- Souscriptions			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit d'entrée			
b- Rachats			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit de sortie			
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	-149 199	265 974	
AN 4- ACTIF NET			
a- Endébut d'exercice	996 005	730 031	
b- En fin d'exercice	846 807	996 005	
AN 5- Nombre de parts	1 056	1 056	
a- Endébut d'exercice	1 056	1 056	
b- En fin d'exercice	1 056	1 056	
<u>VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART</u>	801.900	943.187	
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>-14.98%</u>	<u>36.43%</u>	

1. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

a. Objet social

Le fonds de placement à risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

b. Répartition du capital

Le capital de **FIDELIUM ESSOR (FCPR)** se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre De parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
Total	<u>1 056</u>		<u>1 056.000</u>

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 18 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

1

b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

c. Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

d. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

F

4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

4-1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nbre de Titres</i>	<i>Coût D'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% actif</i>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		664 220	931 705	99.908%
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		99 220	74 306	7.968%
Actions		99 220	74 306	7.968%
Action société "MODERN LEASING"	692	6 665	3 654	0.392%
Action société "Union International de Banques"	4790	92 555	70 653	7.576%
Droits	0	0	0	0.000%
Actions, valeurs assimilées et droit rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	857 399	91.940%
Actions				
<u>SOHEF</u>	1250	125 000	163 353.000	17.517%
<u>TUNISIE TUBES</u>	1250	125 000	9 346.000	1.002%
<u>GALENICA</u>	12500	125 000	152 500.000	16.353%
<u>GREEN FRUITS</u>	12500	125 000	467 200.000	50.099%
<u>SIP</u>	650	65 000	65 000.000	6.970%
Droits				
Autres valeurs				
Titre des OPCVM				
TOTAL		664 220	931 705	99.908%

4.2 Note sur les disponibilités (en DT)

Disponibilités	2014	2013
Avoir en banque	886	8 110
Somme à décaisser (Erreur de prélevement)	-40	-40
TOTAL	846	8 070

4.3 Note sur les autres actifs (en DT)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Débiteurs divers (TSI)	8	8
TOTAL	8	8

4.4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Gestionnaire	57 675	7 378
Compte d'affectation périodique des charges	27 002	29 795
TOTAL	84 678	37 173

4.5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	45	45
Etats retenus à la source	1 030	597
TOTAL	1 075	642

4.6 Note sur le capital (en DT)

Souscriptions réalisées (1)	1 056 000,000
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5
Somme non distribuables (2)	66 205
Variation des plus (ou moins-values potentielles sur titre	267 486
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	-179 707
Frais de négociation	-21 573
Capital au 31/12/2014 (1+2)	1 122 205
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5

4.7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
-exercices antérieurs	-211 620		-211 620
-exercice 2014	-68 970		-68 970
Total	-280 590.783	0.000	-280 590

4.8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-Rémunération du gestionnaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-60 328	-67 080
-Rémunération du dépositaire (article 15.2 du règlement Intérieur	-2 654	-5 311
TOTAL	-62 982	-72 391

4.9 Note sur les autres charges (en DT)

<u>Autres charges</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-services bancaires et assimilés	-183	-250
-Autres impôts et taxes	-26	-50
-Honoraires du commissaire aux comptes	-587	-4 283
-Publicités et publications	-	-
-Redevance CMF	-	-100
-Reprise / PROV	-	-
TOTAL	-796	-4 683

4.10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2014</u>	<u>Plus ou moins-values potentielles</u>	<u>Plus ou moins-values potentielles de 2013</u>	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles</u>
-Titres cotés	664 220	931 705	267 486	346 565	-79 079
-Titres SICAV	-	-	-	-	-
-FCP AAA	-	-	-	-	-
Total	664 220	931 705	267 486	346 565	-79 079

4.11 Note sur les plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
-Titres cotés	14 958	8 617	-6 341
-Titres SICAV	0	0	0
-FCP	0	0	0
Total	14 958	8 617	-6 341